

Mairie d'Ussel Département de la Corrè

Matière **Spectacle** 

**Dates** Lieu

**Attributaire** 

## **DECISION MUNICIPALE n° D20240730-088**

Mairie d Osser				
répartement de la Corrèze République Française			Service	Service Culturel
			Туре	Contrat de cession de spectacle
ère	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture		
tacle	La folle histoire de France			
S	Jeudi 7 novembre 2024			
	Cinéma-théâtre Le Carnot			
butaire	EL PRODUCTION			

## Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

## Décide,

Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle LA FOLLE Article 1: HISTOIRE DE FRANCE produit par EL PRODUCTION - domiciliée 29 Rue Pierre Marie Derrien -94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle LA FOLLE HISTOIRE DE Article 2: FRANCE, présenté le jeudi 7 novembre 2024 à 20 h 30, au cinéma-théâtre Le Carnot

Le montant total de cette prestation s'élève à 3 500 € T.T.C. Les frais de transport et de voyages Article 3: sont à la charge du producteur.

Les frais de restauration pour 3 repas le jeudi 7 novembre (midi et soir), ainsi que les hébergements (3 nuitées) sont à la charge de la VILLE d'Ussel.

Article 4: La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 juillet 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE